

LE TRANSFO

LES FICHES PRATIQUES

LIVRE ET LECTURE

Fonds régional d'aide à l'édition

Le fonds régional d'aide à l'édition a été créé il y a plusieurs années par le Conseil régional d'Auvergne sur proposition de l'Agence régionale pour le livre en Auvergne, pour soutenir les maisons d'édition présentant de véritables projets éditoriaux : un ouvrage précis ou un programme d'édition dont le financement ne pourrait être assuré sans une aide publique.

1. Généralités

Dans tous les cas, pour bénéficier du fonds régional d'aide à l'édition, la maison d'édition doit :

- exclure toute pratique du compte d'auteur,
- disposer d'une organisation commerciale de sa diffusion,
- être référencée sur le FEL (Fichier exhaustif du livre) : www.dilicom.net,

Cette subvention prend en charge jusqu'à 25% du coût de fabrication HT avec un plafond fixé à 8 000 € annuels pour des opérations lourdes à financer et/ou à rotation lente.

Cependant, la commission de sélection peut, dans certains cas et en justifiant sa position, dé plafonner l'aide.

Le fonds intervient également sur les actions de promotion et d'animation (réalisation du catalogue d'édition, actions de promotion : lectures, animations en librairie, bibliothèques et établissements scolaires, etc.) propres à développer la politique de diffusion de l'éditeur.

L'éditeur devra être à jour de son programme de publications de l'année n-2 pour prétendre à une nouvelle aide.

2. Sont exclus

- Les revues (sauf numéros spéciaux ou hors série pouvant être assimilés à des livres à part entière), les monographies d'histoire locale, les bulletins d'associations ;
- Les projets présentés par des structures para institutionnelles qui devront faire valoir une coédition avec une maison d'édition privée et régionale ;
- Enfin, les ouvrages soutenus par le fonds d'aide à l'édition qui ne devront pas faire l'objet de souscription (sauf auprès des librairies).

3. Les conditions d'attribution

- Être implanté en région Auvergne,
- Pouvoir témoigner de plus d'un an d'existence.

4. Pièces à fournir à la demande

- L'inscription au registre du commerce ou les statuts de la maison,
- Le bilan comptable de l'exercice précédent,
- Un argumentaire justifiant le choix des titres de votre programme et la pertinence des animations,
- Un argumentaire sur la ligne éditoriale,
- Une maquette avant fabrication, à défaut le manuscrit réalisé au moins aux 2/3 (avec l'iconographie éventuelle) -> document non relié, prêt à être photocopié.
- Une notice biobibliographique de l'auteur,
- Un budget prévisionnel du ou des projets avec obligatoirement le ou les devis d'imprimeurs. Une copie de la facture pourra être demandée après publication,



LES FICHES PRATIQUES

- Une copie du contrat d'édition signé avec l'auteur ou, à défaut, une attestation sur l'honneur certifiant qu'un contrat sera signé,
- Le plan de diffusion et le programme d'animations,
- Le catalogue de la maison d'édition,
- Un relevé d'identité bancaire.

5. Les contreparties

- Faire figurer la mention du soutien financier du Conseil régional sur les ouvrages soutenus et sur l'ensemble des documents de promotion,
- Remettre huit exemplaires des ouvrages aidés au Conseil régional,
- Le cas échéant, venir faire un bilan commenté à la séance de la Commission de sélection de l'année suivante.

6. Calendrier

Période de référence : l'année civile

Trois sessions annuelles en 2008 :

Sessions	Printemps	Été	Automne
Dépôt du(es) dossier(s)	10 janvier	10 avril	25 août
Réunion de la Commission de sélection	10 mars	courant mai	Mi-septembre
Décision de la Commission permanente	7 avril	7 juillet	20 octobre

7. Commission de sélection

Philippe Luis, universitaire enseignement histoire

Benoît de Peufheiloux, librairie Talon d'Achille à Montluçon

Édouard Bouyé, archiviste du Cantal

Françoise Attaix, journaliste - romancière

Florence Vidal, librairie Papageno (spécialisée jeunesse) à Clermont-Ferrand

Marie-Laure Guéraçague, responsable du Centre régional du livre en Limousin - ALCOL

Dominique Frasson-Cochet, conseiller livre et lecture, DRAC Auvergne

Françoise Dubosclard, référent Livre et Lecture, LE TRANSFO

Brigitte Bessot, bibliothécaire à la Bibliothèque de Riom Communauté

Thierry Ermakoff, ENSSIB (Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques) de Lyon

